



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le trois décembre, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 41

Excusés : 22

### Etaient présents :

M. PICART Jean Président, M. PICARD Marcel, M GARDIEN Gilles représenté par M. CHANCELLE Didier, M. BAZIN Alain, Mme MOUTAUX Raymonde, M. GERARDY Philippe, M. BONNE Robert, M. FLOUR Marcel, M. ZENON Michel, M. MACEL Alain, M. MUTELET Jean, Mme VARE Nicole représentée par M. KOPP Daniel, M. CHRISTOPHE Gérard, M. GERARDIN Robert, M. BLAISE Philippe, M. PERIQUET Jean-Louis, M. COLLIN Cyril, M. FRANIATTE Jean-Paul, M. ROBERT Bernard, Mme ERARD Josiane, M. LOUPPE Alain, M. LIETZ Alain, M. FALQUE Martial, M. PIERSON Jean-Paul, M. WEBER Gérard, M. LETURC Michel, M.LILIEN Christian, Mme DOBIN Bernadette, Mme LAMOR Elisabeth, M. BOUCHE Germain, Mme LAMPAERT Isabelle, Mme DOURSTER Lucie, M. LAHAYE Philippe, M. ALEXANDRE Christian, M. NAHANT Gérard, Mme TETU Christiane, Mme BEAUCHET Anne-Marie, M. MINARIE Thierry, Mme HUMBERT Jocelyne représentée par M. ANDRIN Rémy, M. BRIZION Daniel, Mme LEPEZEL Christelle.

### Etaient excusés :

M. SCHIPPER Willem, Mme FRANCOIS Maryse, M. TEIXEIRA José, M. MORICEAU Jean-Marc, Mm BERTRAND Chantal, M. COLIN Jean-Paul, M. MANGEOT Dominique, M. THOMAS Pierre, M. GAMBETTE Marc, M. NIZETTE Jean-Claude, M. VALENTIN André, M. TALARICO Jean, Mme FLAMINI Françoise, Mme ANDRE Annie, M. VEBER Cyril, M. FASSE Michel, Mme DEJARDIN Chantal, M. LENELLE Antoine, M. DELAHAYE Norbert, M. LAMINETTE Laurent, M. GEORGES Claude, Mme LEPEZEL Florence.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme MOUTAUX Raymonde

### **20h10 : le Président ouvre la séance.**

Présentation de la Mission Locale du Nord Meusien. Madame Becq-Vinci, Présidente, M. Claude Malo, Directeur.

### **Convention de partenariat Conseil Générale de la Meuse 2011 : Programmation de façades privées**

**n° 2012-082**

Le Président propose d'inscrire les dossiers de **façades privées** suivants au programme 2011 :

<i>SNAIDERO Angelo</i>	<i>19 rue Raymond Poincaré</i>	<i>55400 Etain</i>	<i>915,00 €</i>
<i>PIERSON Jean-Paul</i>	<i>1 rue de Lalsaire</i>	<i>55400 Moranville</i>	<i>915,00 €</i>

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres, M. Picart s'étant absenté de la salle**

**DECIDE** de programmer les dossiers de façades privées présentés au titre l'enveloppe territoriale 2011,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2012,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

### **Convention de développement territorial Conseil Générale de la Meuse**

**n° 2012-083**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE** d'approuver la convention de développement territorial avec le Conseil Général de la Meuse,

**PRECISE** que la validité du partenariat est de trois années, de 2012 à 2014,

**AUTORISE** le Président à signer la convention de développement territorial de la Communauté de Communes du Pays d'Étain.

**Programmation de façades professionnelles 2008 –  
Reliquat enveloppe territoriale 2008**

**n° 2012-084**

Le Président propose d'inscrire le dossier de **façade professionnelle** suivant au programme 2008 :

*Bijouterie SNAIDERO Philippe 19 rue Raymond Poincaré 55400 Etain*

*580,00 €*

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE** de programmer le dossier de façade professionnelles ci-dessus présenté au titre l'enveloppe territoriale 2008,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2012,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Vente d'un terrain à Monsieur Jérôme Pisaroni**

**n° 2012-085**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**AUTORISE** le Président à céder à M. Jérôme Pisaroni, demeurant au 22 rue des Ecoles à Etain, la parcelle AK n° 321 d'une contenance de 0 a 62 ca pour un prix total de 310 € et mettre à sa charge les frais afférents au découpage cadastral,

**AUTORISE** le Président à rédiger et signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

**Plan local de Redynamisation –  
développement et promotion de la ZAC du château à Etain**

**n° 2012-086**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE** d'inscrire le projet de développement et promotion de la ZAC du Château d'Eau à Etain au contrat du PLR du Bassin de Verdun en remplacement du projet de développement et promotion de la ZAE à Etain,

**AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès de l'Etat (DETR), du GIP Objectif Meuse, du Conseil Général de la Meuse et au titre du contrat de site (fonds FRED),

**AUTORISE** le Président à engager les démarches pour la consultation d'un maître d'œuvre dont la mission sera l'étude préalable à l'aménagement, la réalisation du dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux,

**AUTORISE** le Président à engager lancer l'appel d'offres correspondant aux travaux de réalisation de ce projet

**DONNE** mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

**Etude d'impact et de valorisation touristique du musée de la poupée Petitcollin**

**n° 2012-087**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** le plan de financement proposé,

**PRECISE** que les crédits relatifs aux dépenses engagées seront prévus au budget 2013,

**CHARGE** le Président de déposer tout dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil général de la Meuse et du programme Leader dans ce cadre,

**AUTORISE** le Président à démarrer l'opération et lancer l'appel d'offres dès réponse des partenaires financiers

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

**4<sup>ème</sup> édition du festival « la poupée dans tous ses états :****n° 2012-088****Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine,  
Du Conseil Général de la Meuse et du programme Leader**

dépenses	montant HT
animations découverte	3 300,00 €
contrats de cession - interventions artistes	6 700,00 €
SACEM	360,00 €
matériels d'exposition	1 500,00 €
communication et signalétique événementielle	3 434,00 €
<b>Ingénierie (salaires des agents Codecom affectés à l'opération)</b>	<b>6 400,00 €</b>
<b>Coût total</b>	<b>21 694,00 €</b>

ressources	montant HT	taux
billetterie spectacles	525,00 €	2%
LEADER - 55 % d'une DPE de 18 274 €	10 050,70 €	46%
Conseil Régional de Lorraine - 20% d'une DPE de 15 294 €	3 058,80 €	14%
Conseil Général de la Meuse	2 169,40 €	10%
Autofinancement	5 890,10 €	27%
<b>Coût total</b>	<b>21 694,00 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** le plan de financement proposé,

**PRECISE** que les crédits relatifs aux dépenses engagées seront prévus au budget 2013,

**CHARGE** le Président de déposer tout dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de la Meuse et du programme Leader dans ce cadre,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

**Tarifification prestations « boutique » et animations du centre culturel et touristique n° 2012-089**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** les différents tarifs, remises et régularisations présentés ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

**Ordre de mission permanent – Année 2013****n° 2012-090**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**ACCORDE** un ordre de mission permanent à l'ensemble du personnel de la CODECOM pour les déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**DECIDE** de prendre en charge, pour l'ensemble des agents de la CODECOM, les frais kilométriques relatifs aux déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions hors lieu de résidence administrative uniquement,

**DECIDE** de prendre en charge, pour l'ensemble des agents de la Codecom, les frais kilométriques relatifs aux formations professionnelles compte tenu du désengagement du CNFPT suite à l'abaissement des taux de cotisation.

**DECIDE** de prendre en charge 1 déplacement sur 2 lorsqu'il s'agit d'une préparation « concours », sans limitation pour l'examen.

**CALCULE** les frais kilométriques et charges annexes en fonction des barèmes publiés au Journal Officiel,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**Décisions modificatives budget général, bâtiment industriel n°3,  
budget annexe ZAEC****n° 2012-091**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**ACCEPTE** de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à ces opérations.

**Programme de réhabilitation – Opérations 38 et 50****n° 2012-092****Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,****DECIDE de confirmer** l'imputation de ces dépenses affectées aux travaux, en section d'investissement compte tenu du programme de réalisation voté.**AUTORISE** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.**Adhésion au Service Archives du Centre de Gestion de la Meuse****n° 2012-093****Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,****AUTORISE** l'adhésion au service Archives du Centre de Gestion pour une facturation de 30€/heure.**AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.**Création d'un poste à temps non complet d'Atsem à l'école de Buzy****n° 2012-094****Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,****ACCEPTE** la création d'un poste à temps non complet d'Atsem pour une quotité de 11.15h/hebdomadaire**PRECISE** que les crédits seront prévus au Budget 2013 de la CODECOM,**DONNE** tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.**Participation employeur****n° 2012-095**

Il est proposé de ne cotiser que pour les contrats conclus à l'année et non les contrats ponctuels de remplacement.

Dans cette l'hypothèse : La participation s'élèverait à 506.07 € par mois soit 6 072.84 € par an.

Il est précisé que le CTP devant se positionner préalablement à la délibération, ce projet vous est soumis pour avis mais la confirmation du vote de ce jour sera prise lors d'une prochaine assemblée avec une mise en place à compter d'avril 2013.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,****ACCEPTE** la participation employeur aux conditions sus-indiquées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013**PRECISE** que les crédits seront prévus au Budget 2013 de la CODECOM,**DONNE** tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.**60<sup>ème</sup> anniversaire du festival****n° 2012-096****« Les poupées d'or du folklore »****Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres, 1 vote contre****APPROUVE** le plan de financement proposé,**PRECISE** que les crédits relatifs aux dépenses engagées seront prévus au budget 2013,**DONNE** tous pouvoirs au Président pour solliciter des aides éventuelles et entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

Présentation de Monsieur Jean Pierre KRIEGEL, Lieutenant de Gendarmerie, Commandant de la Communauté de Brigades Spincourt Etain Fresnes-En-Woëvre et son adjoint, Christophe ZUANTECK, adjudant-chef, Commandant la Brigades d'Etain.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h20**

A Etain, le 11 décembre 2012

Le Président,

Jean PICART